

**10 Faits divers & Justice**

**Escroquerie, abus de confiance et usurpation de titre  
Trois individus dans les filets du B2**

AEE  
Libreville/Gabon

**"LA Bwété"**. C'est l'appellation de cette nouvelle forme d'arnaque consistant, pour les escrocs, à écouler auprès de quelques naïfs du copeau de bois mélangé au gari, en prétendant qu'il s'agit d'un produit de pêche miraculeux très prisé par les industriels.

Trois individus issus d'une bande organisée, s'adonnant à ce type d'escroquerie, viennent d'être mis hors d'état de nuire par la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM), communément appelée "B2". Il s'agit des Gabonais Brel Ofouga, alias "Salif", Boris Moundounga, alias "Bagwel", et Marvin Makandou Makapi, alias "Ngueza".

Les subterfuges auxquels avaient recours les concernés pour parvenir à leurs fins sont déjà connus. Ainsi, ils entraient en contact avec leurs potentiels clients, soit à travers des cartes de visite ramassées ici et là, ou par le biais des proches ou des connaissances de leur cible. Selon une source au fait de cette arnaque, la scène mise en place par les escrocs comptait quatre acteurs avec de faux attributs, chacun jouant parfaitement sa partition. Même les forces de l'ordre reconnaissent que les intéressés avaient de la suite dans les idées. c'est ainsi que, après avoir tombé un client, et dans leur quête de soutirer encore plus de magot à leur victime, un individu se faisant passer pour un agent



Photo : Abel Eyeghe

Brel Ofouga...



Photo : Abel Eyeghe

...Boris Moundounga...



Photo : Abel Eyeghe

... et Makandou Makapi dans les locaux du B2.



Photo : Abel Eyeghe

Le produit objet de leurs ennuis judiciaires.

de renseignement entrait en contact avec cette dernière pour l'informer qu'elle est dans le collimateur de la justice, parce qu'étant en possession d'un produit de pêche prohibé. Aussi, la cible de-

vait verser de fortes sommes d'argent à l'agent de renseignement, histoire de se sortir d'affaire. Beaucoup de personnes ont donc été roulées dans la farine par ces bandits

selon ce mode opératoire. Jusqu'au jour où le piège a cessé de fonctionner. En effet, c'est après avoir extorqué la somme de trois millions de francs à une dame que Brel Ofouga, Boris Moun-

dounga et Marvin Makandou Makapi vont être interpellés par le B 2 à Owendo. D'autres individus, de différentes nationalités, formant ce groupe sont activement recherchés.

**Trafic de chanvre indien à Kango**

**Le présumé dealer, une personne handicapée, laissé en liberté!**

SCOM  
Libreville/Gabon

**LES** éléments de la brigade-centre de gendarmerie de Kango ont récemment mis aux arrêts un dealer présumé très actif dans le chef-lieu du département du Komokango. Il s'agit de N.I., un Gabonais d'une quarantaine d'années, exerçant officiellement comme cordonnier dans cette ville de la province de l'Estuaire. Le mis en cause, déféré devant le parquet du tribunal de première instance de Libreville, a cependant bénéficié d'une liberté provisoire (LP). Au grand étonnement des Officiers de police judiciaire (OPJ). Un jour, les éléments de la



Photo : D.R

Le stock de bonbons de cannabis saisi chez le cordonnier.

brigade-centre de Kango, engagés depuis plusieurs mois dans une chasse sans merci contre les trafiquants de chanvre indien à l'origine de la montée de l'insécurité dans le bled, reçoivent de précieuses in-

formations, qui les mettent sur la piste de sieur N.I., un cordonnier, qui plus est handicapé moteur, installé au niveau du principal carrefour de la commune. **COUTUMIER DES FAITS.** Les Officiers de police judi-

ciaire auront un peu de mal, au début, à croire que le suspect soit capable de mener de telles activités, vu son état physique. Pour en avoir le cœur net, les enquêteurs décident de lui tendre un piège. Aussi, une jeune fille est-elle commissionnée chez le cordonnier, dans le but de d'acheter de l'herbe. N.I., qui ne flaire pas la moindre entourloupe, sert à la cliente le stupéfiant sous la forme de bonbons. Et voilà une pièce à conviction entre les mains des agents, qui procèdent à l'arrestation de l'individu. Nous sommes le dimanche 15 juillet 2018. Le présumé trafiquant est ensuite conduit au poste de gendarmerie pour nécessités d'enquête. "La perquisition du local occupé par le cordonnier a permis de retrouver une

centaine de bonbons de cannabis", indique notre source. Lors de son audition, N.I. aurait reconnu les faits. Tout en se gardant bien de décliner l'identité de son fournisseur. On apprendra que celui-ci serait établi à Libreville. La suite va s'avérer moins cohérente. Car, contre toute attente, le suspect, présenté devant le parquet de Libreville, le mardi 17 juillet dernier, sera tout simplement remis en liberté... provisoire. Et ce, en dépit de ce que le mis en cause, selon les révélations de l'enquête préliminaire, est présenté comme coutumier du fait. Nombre d'observateurs sont tentés de croire que le handicap de ce compatriote a motivé la décision du juge d'instruction.

**Faits d'ailleurs**

**En violant sa fille de 3 ans, il lui transmet une MST**

C'est une histoire particulièrement abjecte qui a été jugée cette semaine devant le Tribunal de Mons (Belgique). Un homme, âgé d'une trentaine d'années, a fait opposition à un jugement rendu contre lui par défaut. Ce trentenaire, actuellement incarcéré, avait été condamné à 14 ans de prison ferme pour le viol de sa fille de 3 ans commis en février 2016. Lors de cet abus sexuel, il a transmis à sa fille la bactérie chlamydia, une maladie sexuellement transmissible. Mais l'accusé nie avoir violé la victime, âgée maintenant de 5 ans. Il estime que le fait que sa fille soit atteinte de la chlamydia et lui aussi, n'est absolument pas une preuve. Le père de famille est également atteint du HIV mais, heureusement, pas sa fille. L'avocat du prévenu a plaidé le doute raisonnable dans cette affaire où il n'y pas de témoin direct du viol. Mais le substitut a réclamé la confirmation du premier jugement. Le verdict sera connu dans quelques jours.

**Elle lui arrache le nez avec les dents et l'avale**

À Conroe (Etats-Unis), trois femmes ont passé la soirée dans un bar de la ville avant de finir la nuit au domicile de l'une d'elles qui s'appelle Tattiana. Jessica Collins, qui voulait continuer à faire la fête, a demandé de l'alcool et des cigarettes. Tattiana, 28 ans, l'a alors priée de partir. Furieuse de ce refus, cette mère divorcée de 3 enfants, âgée de 42 ans, s'est jetée sur elle, l'a projetée au sol en lui tirant les cheveux. Puis elle l'a mordue et lui a arraché l'arête du nez avec les dents, avant de l'avaler. La victime a été transportée à l'hôpital. Elle devra subir une intervention de chirurgie plastique d'urgence sinon elle risque des problèmes médicaux.

**Un voleur de montres de luxe introuvable**

Il s'est volatilisé : un homme, suspecté d'un braquage à Paris (France), est toujours recherché par les forces de police. Sous la menace d'une arme, il s'était emparé de montres de luxe pour un montant estimé à environ 200 000 euros (131 millions de francs) dans un commerce de la rue du Bac, avant de prendre la fuite à bord d'un véhicule. La PJ a été saisie de l'enquête.

Rassemblés par JNE